

Juin 2023

## JUSTIFICATIFS DE LA MAITRISE FONCIÈRE

### Demande d'Autorisation Environnementale

#### Parc éolien de Sieuraguel

Département : Haute-Garonne (31)

Commune : Aignes

Maître d'ouvrage

**ABO**  
**WIND**

Contact

François CITERNE

ABO Wind

2 rue du Libre Echange

CS 95893

31506 TOULOUSE Cedex 5

Tél : +33 (0)5.32.26.32.05



Réalisation et assemblage du Dossier de  
Demande d'Autorisation Environnementale

ENCIS Environnement

**Pièce 3A :**  
**Justificatifs de la maîtrise  
foncière**



## Localisation du projet

Le tableau ci-après présente les parcelles concernées par les ouvrages du projet, ainsi que les emprises surfaciques (majorées de 10 % avec des talus) et linéaires estimatives du projet sur ces parcelles (cf. pièces 6A et 6B pour le plan de situation et les plans d'ensemble) :

Éolienne	Ouvrage	Commune	Lieu-Dit	Section	Parcelle	Surface cadastrale	Emprise surfacique [m <sup>2</sup> ]	Emprise linéaire [m]
E1	Fondation	Aignes	Les Abexens de Sieuraguel	ZD	175	39 ha 11 a 16 ca	682	-
	Plateforme						3673	-
	Accès						-	825
	Câble						-	563
	Survol						14314	-
E2	Fondation	Aignes	Les Abexens de Sieuraguel	ZD	175	39 ha 11 a 16 ca	682	-
	Plateforme						1540	-
	Accès						-	265
	Câble						-	173
	Survol						14314	-
PDL	Plateforme	Aignes	Les Abexens de Sieuraguel	ZD	175	39 ha 11 a 16 ca	28	-
	Accès						116	-
	Câble							

Tableau 1 : Tableau récapitulatif de propriétés (source : ABO Wind)

## Justificatif de la maîtrise foncière du terrain

La CPENR atteste sur l'honneur détenir tous les droits et autorisations foncières nécessaires à la construction et à l'exploitation du projet. En effet, les propriétaires et les éventuels exploitants agricoles concernés ont signé une promesse de bail et de servitude(s) s'accordant sur les clauses d'un futur bail emphytéotique et/ou d'une future convention de servitude(s).

## Justificatif de la maîtrise foncière du terrain par la CPENR

La CPENR atteste sur l'honneur s'être substitué à ABO Wind en détention des accords de maîtrise foncière.

Du fait de la Réglementation Générale pour la Protection des Données (RGPD), les preuves de cette maîtrise foncière et de leur substitution vers la CPENR ne sont pas téléversées mais adressées directement en Préfecture.

## Avis sur les modalités de démantèlement

La CPENR de Sieuraguel atteste sur l'honneur avoir informé les propriétaires des modalités de démantèlement.